

Le 26 septembre 2017

Grand Plan d'Investissement en santé : des miettes pour la médecine libérale

Le Premier ministre a annoncé hier un plan d'investissement en santé de près de 5 milliards d'euros d'ici à 2022. La CSMF déplore que le gouvernement ait choisi, comme ses prédécesseurs, de privilégier l'hôpital qui recevra au total 4 milliards d'euros.

Certes, l'hôpital public a besoin d'une profonde modernisation de ses équipements techniques et immobiliers. Mais la médecine libérale doit aussi bénéficier d'un plan d'investissement ambitieux pour se regrouper et s'organiser. Il faut absolument et rapidement encourager l'innovation organisationnelle en médecine de ville pour répondre à la demande en soins et à la problématique du vieillissement de la population.

La dotation de 400 millions d'euros pour les maisons et centres de santé est révélateur du choix politique du Premier ministre : faire des maisons de santé pluriprofessionnelles le modèle unique d'organisation de la médecine libérale, et développer les centres de santé pour des médecins salariés.

La CSMF refuse l'instauration d'un modèle unique de regroupement et d'organisation de la médecine libérale. La maison de santé pluriprofessionnelle est un modèle parmi d'autres : toutes les formes d'organisation territoriale de médecins regroupés, médecins généralistes et médecins spécialistes, doivent être encouragées. Quant aux centres de santé, on sait qu'ils ne sont pas le lieu de l'efficacité, largement soutenus financièrement par les entités gestionnaires (mutuelles, municipalités ou autres). Accompagner financièrement seulement ces deux modèles exclut totalement ou presque la médecine spécialisée libérale, pourtant essentielle pour une prise en charge de proximité adaptée et pour éviter les recours non justifiés et coûteux à l'hôpital.

Alors que ce plan se targue d'avoir pour objectif « *d'accélérer l'adaptation de la France au XXI^e siècle* », seulement 50 millions d'euros sont consacrés à la télémédecine. Ceci est loin d'être suffisant pour favoriser la transition numérique et développer l'innovation en santé.

La CSMF appelle le gouvernement à rétablir l'équilibre entre l'hôpital et la médecine libérale, les deux piliers du système de santé français, et à donner à cette dernière des moyens diversifiés à la hauteur des défis qu'elle doit relever.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.